RESACRYL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 20/11/2013 Date de révision: 18/04/2016 : Version: 1.3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : RESACRYL

Groupe de produits : Peinture

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle,usage industriel

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Libert Paints nv.
Langerbruggekaai 6
9000 Gent - BELGIUM
T 00 32 9 216 88 70 - F 00 32 9 226 61 81
MSDS@Libertpaints.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 070/245.245 (B)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 2 H411

Texte complet des phrases H: voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) : -

Composants dangereux : 1,2-BENZISOTHIAZOOL-3(2H)-ON, PYRITHIONZINC, TERBUTRYNE

Mentions de danger (CLP) : H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P391 - Recueillir le produit répandu
P501 - Éliminer le contenu/récipient à un point de collecte spéciaux conformément à la législation locale.
EN CAS d'exposition:
Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon
Tenir hors de portée des enfants
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Phrases EUH : EUH208 — Contient 1,2BENZISOTHIAZOOL-3(2H)-ON(2634-33-5).
Peut produire une réaction allergique

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Traités avec les biocide. Contient des substances actives Terbutryne et Pyrithionzinc - Action : fongicide et algicide.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
PYRITHIONZINC	(n° CAS) 13463-41-7 (Numéro CE) 236-671-3 (N° REACH) 01-2119511196-46	< 1	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 3 (Inhalation:vapour), H331 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=100)
TERBUTRYNE	(n° CAS) 886-50-0 (Numéro CE) 212-950-5	< 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410
1,2-BENZISOTHIAZOOL-3(2H)-ON	(n° CAS) 2634-33-5 (Numéro CE) 220-120-9 (Numéro index) 613-088-00-6	< 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412

Textes des phrases H: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Obtenir des conseils/soins médicaux.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucun.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Empêcher d'entrer dans les égouts, sous-sols et workpits ou n'importe quel endroit où son accumulation peut être dangereuse.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection	:	Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence	:	Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Stopper la fuite. Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	:	Contenir le déversement, puis percevoir avec un matériau absorbant non combustible, (par exemple, sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transfert dans le récipient pour élimination conformément aux règlements locaux et nationaux. Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	:	Éviter l'exposition inutile. Retirer immédiatement le produit.
Mesures d'hygiène	:	Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	:	Conserver dans l'emballage d'origine. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : heat sources and direct sunlight. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit bien ventilé. Quand pas en service, garder le récipient fermé.
Lieu de stockage	:	Stocker dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

La technique examen des lignes directrices pour l'utilisation de cette substance/du mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	:	Soins pour une ventilation adéquate.
Equipement de protection individuelle	:	Non requise dans les conditions d'emploi normales.
Protection des mains	:	Porter des gants protecteurs. Contactez votre fournisseur pour choisir des gants de protection les plus appropriés. En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants
Autres informations	:	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Couleur	:	Variable.
Odeur	:	caractéristique.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	8,4 - 9
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	's applique pas
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Ininflammable
Pression de vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible

Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Masse volumique	:	1,28 - 1,38
Solubilité	:	Aucune donnée disponible
Log Pow	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	> 60,5 mm²/s
Viscosité, dynamique	:	112 Krebs
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV : < 30 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Non établi. Stable sous recommandée de manutention et d'entreposage de conditions (voir article 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi. Stable dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

PYRITHIONZINC (13463-41-7)	
DL50 orale rat	269 mg/kg
Dl 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	1,03 mg/l/4h

TERBUTRYNE (886-50-0)	
DL50 orale rat	1470 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5,34

Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Non classé pH: 8,4 - 9
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Non classé pH: 8,4 - 9
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé
Cancérogénicité	:	Non classé
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	:	Non classé
Danger par aspiration	:	Non classé

RESACRYL	
Viscosité, cinématique	> 60,5 mm²/s

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Très toxique pour les organismes aquatiques.

PYRITHIONZINC (13463-41-7)	
CL50 poisson 1	0,0026 mg/l
CE50 Daphnie 1	0,0082 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	0,028 mg/l

TERBUTRYNE (886-50-0)	
CL50 poisson 1	1,01 mg/l 96u
CE50 Daphnie 1	2,66 mg/l 48u
CE50 autres organismes aquatiques 1	0,013 mg/l 168u
NOEC (chronique)	0,84 mg/l
NOEC chronique crustacé	1,3 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

RESACRYL	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

RESACRYL	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

PYRITHIONZINC (13463-41-7)	
Log Pow	0,97

TERBUTRYNE (886-50-0)	
Log Pow	3,65

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 3082
N° ONU (IMDG) : 3082
N° ONU (IATA) : 3082
N° ONU (ADN) : Non applicable
N° ONU (RID) : 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (IMDG) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (IATA) : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable
Description document de transport (ADR) : UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III, (E)
Description document de transport (IMDG) : UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 9

Etiquettes de danger (ADR) : 9

:

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 9
Etiquettes de danger (IMDG) : 9

:

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 9
Etiquettes de danger (IATA) : 9

:

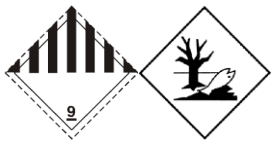

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

:

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 9
Etiquettes de danger (RID) : 9

:

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III
Groupe d'emballage (IMDG) : III
Groupe d'emballage (IATA) : III
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui
Polluant marin : Oui
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : M6

Dispositions spéciales (ADR)	:	274, 335, 601
Quantités limitées (ADR)	:	5l
Quantités exceptées (ADR)	:	E1
Instructions d'emballage (ADR)	:	P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	:	PP1
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	:	MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	:	T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	:	TP1, TP29
Code-citerne (ADR)	:	LGBV
Véhicule pour le transport en citerne	:	AT
Catégorie de transport (ADR)	:	3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	:	V12
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR)	:	CV13
Danger n° (code Kemler)	:	90
Panneaux oranges	:	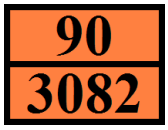
Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	:	E

- Transport maritime

Règlement du transport (IMDG)	:	Batterie/barils/détenteurs < 30 l: transport conformément à l'article 2.3.2.5 de l'IMDG.
Dispositions spéciales (IMDG)	:	274, 335
Quantités limitées (IMDG)	:	5 L
Quantités exceptées (IMDG)	:	E1
Instructions d'emballage (IMDG)	:	P001, LP01
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	:	PP1
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	:	IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	:	T4
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	:	TP2, TP29
N° FS (Feu)	:	F-A
N° FS (Déversement)	:	S-F
Catégorie de chargement (IMDG)	:	A

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	:	E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	:	Y964
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	:	30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	:	964
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	:	450L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	:	964
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	:	450L
Dispositions spéciales (IATA)	:	A97, A158, A197
Code ERG (IATA)	:	9L

- Transport par voie fluviale

Non soumis à l'ADN	:	Non

- Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : < 30 g/l

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 3 (Inhalation:vapour)	Toxicité aiguë (inhalation:vapeur) Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H331	Toxique par inhalation
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH208	Contient . Peut produire une réaction allergique

FDS UE (Annexe II REACH)

Les informations contenues dans chaque fiche technique sont basées sur les données dont nous disposons à l'heure actuelle , et sont considérées comme exactes en vertu de ces données. Elles sont fournies indépendamment de toute vente du produit à des fins d'information sur les dangers. Elles ne constituent pas des informations sur la performance du produit, et aucune garantie expresse ou implicite n'est faite en ce qui concerne le produit, les données sous-jacentes ou les informations contenues dans ce document. Vous êtes priés de demander les fiches techniques de tous les produits que vous achetez, traitez, utilisez ou diffusez, et êtes encouragés à informer les personnes qui peuvent être en contact avec ces produits sur les informations contenues dans ce document.
Cette FDS est destinée à fournir un bref résumé de nos connaissances et des directives concernant l'utilisation de cet équipement. Les informations contenues dans ce document ont été compilées à partir de sources considérées par Libert Paints nv.sa. comme fiables et exactes à la connaissance de la Société. Elles ne représentent pas un document exhaustif sur la réglementation concernant la communication des risques au niveau mondial.